



Echo du Plan Bâtiment Durable

Le **Plan Bâtiment Durable** a lancé un groupe de travail sur la rénovation énergétique du parc locatif privé, dont l'objectif est de proposer de nouvelles pistes pour renforcer l'information, l'incitation et l'accompagnement des ménages, propriétaires ou locataires, et in fine renforcer le passage à l'acte de rénovation. Le rapport final est attendu pour fin mai 2019.

Anah

En 2019, l'Anah renomme une partie de ses aides, dont trois aides aux travaux pour les propriétaires occupants : "**Habiter sain**" pour l'aide à l'amélioration d'un logement dégradé voire insalubre ; "**Habiter serein**" pour financer la remise en état d'un logement pour des travaux de grand ampleur et "**Habiter facile**" pour le financement des travaux d'adaptation d'un logement au vieillissement ou au handicap.

Action Logement

En présence du Ministre du Logement, Action Logement a lancé l'**Opérateur national de vente (ONV) HLM** en février 2019. Prévu parmi les mesures de la loi Elan concernant la restructuration du parc social, ce dispositif, qui s'adresse aux particuliers, aux bailleurs sociaux et aux collectivités territoriales, doit permettre aux personnes bénéficiant d'un logement social d'acquiescer leur bien, l'ONV les accompagnant dans le montage de leur projet. Ces ventes permettront de procéder à de nouveaux investissements dans le développement et la rénovation du reste de leur parc. Avec une enveloppe de 4 Md€, dont 1 Md€ de fonds propres, Action Logement procédera à l'acquisition des actifs en bloc pour ensuite les vendre à l'unité aux locataires. 71 bailleurs sociaux se sont montrés volontaires dans le cadre d'un Appel à manifestation lancé à l'automne dernier, représentant un volume de vente de 11 000 logements et 447 immeubles.



Veille Réglementaire

Les textes en vigueur

CITE : décret n°2019-88 du 11 février 2019 (JO du 13 février 2019) qui établit les plafonds de ressources (au niveau de ceux applicables aux aides de l'Anah) pour accéder au CITE étendu (dépenses de dépose de cuves à fioul et de pose de certains équipements). De plus, les plafonds des équipements éligibles en 2019 ont été fixés par l'arrêté du 1er mars 2019 (JO du 7 mars 2019).

Radon : arrêté du 20 février 2019 (JO du 1er mars 2019) relatif aux informations et aux recommandations sanitaires à diffuser à la population ayant un haut potentiel radon (liste dans arrêté du 27 juin 2018) et arrêté du 26 février 2019 (JO du 12 mars 2019) fixant les modalités de surveillance et de gestion du radon dans certains établissements recevant du public (enseignement, crèches, hôpitaux...).

Loi ELAN : une circulaire publiée le 4 mars 2019 explique les deux nouveaux outils en faveur de l'aménagement du territoire créés par la loi Elan : le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) et l'opération de revitalisation de territoire (ORT). Le PPA est un contrat entre un EPCI, une collectivité membre et l'Etat, qui permet de mobiliser tous les acteurs d'un territoire pour l'accélérer durablement. L'ORT a, quant à elle, pour objectif de mettre en oeuvre un projet de territoire intégrant des actions de différents domaines (habitat, urbanisme, économie...) pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

Permis d'expérimenter : décret n°2019-184 du 11 mars 2019 (JO du 12 mars 2019) qui affine la liste des règles de construction concernées, précise la notion de résultats équivalents, décrit la procédure à suivre par les maîtres d'ouvrage et désigne les organismes compétents pour attester de l'équivalence des résultats. Le dispositif est entré en vigueur le 13 mars 2019.

Accessibilité des bâtiments d'habitation : décret n°2019-305 du 11 avril 2019 (JO du 12 avril 2019) qui rend obligatoire l'installation d'ascenseurs dans les immeubles de 3 étages et plus, consacre l'obligation de 20 % de logements accessibles et prévoit la mise en place de solutions d'effet équivalent. Il s'applique aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1er octobre 2019.

Les textes à venir

Feuille de route "Economie circulaire" (Frec) : le projet de loi découlant de la feuille de route "économie circulaire" sera débattu au parlement à l'été 2019. Les mesures concernant le bâtiment incluent la mise en place d'une reprise gratuite des déchets financée par les producteurs de matériaux de construction ou encore la transformation du diagnostic déchets avant démolition en outil de réemploi et de valorisation des ressources.

Le nouveau décret - dont la date de parution n'est pas encore fixée - portant sur les obligations de **rénovation énergétique des bâtiments tertiaires** s'appliquerait dès 1 000 m².

Cette rubrique rassemble l'essentiel de l'information du trimestre, parue dans la presse régionale (Ouest-France, Le Télégramme), ou les publications spécialisées, en matière de projets relevant de la construction durable.

Matériaux biosourcés, qualité environnementale

A Quimper (29), la société CGPA va construire un ensemble commercial de 2 100 m² en ossature bois dans la zone de Gourvilly.

A Cesson-Sévigné (35), le nouveau centre commercial vise la certification BREEAM Very Good, qui prend en compte des critères tels que la gestion de l'eau, des matériaux, des déchets et la limitation de la pollution.

A Châteaugiron (35), le bailleur social Neotoa a rénové quatre maisons individuelles selon la démarche de réhabilitation "EnergieSprong". La démarche consiste à préparer hors site ces rénovations avec une approche d'industrialisation, pour en alléger les coûts et en améliorer la qualité. Les travaux ont été réalisés en cinq semaines. Des parois isolantes réalisées à l'aide de matériaux biosourcés ont été posées sur les façades et le toit.

A Rennes (35), le bâtiment de la Poste, place de la République, va être restructuré à l'horizon 2025. Une extension en bois et verre sera réalisée à l'emplacement actuel de la station de bus.

A Saint-Malo (35), la société Poisson Paysages va construire un bâtiment de bureaux et de locaux industriels en ossature bois (275 m²) dans la zone du Routhouan.

A Saint-Malo (35), le groupe Les Thermes Marins (groupe Raulic) va construire un complexe thalasso-hôtel sur le terrain de l'ancien camping des Nielles (investissement de 60 M€). Les

trois bâtiments composant ce projet, entièrement couverts de bois et végétalisés, afficheront une performance énergétique meilleure que la réglementation en cours.

Performances énergétiques

A Pleyber-Christ (29), la commune va construire cinq maisons passives à l'espace Guével.

Eco-quartier

A Hillion (22), le projet de lotissement "Les Plages" s'oriente vers la création d'un éco-quartier favorisant les économies d'énergie (implantation, maison performante thermiquement, éclairage public novateur...).

Energies renouvelables

Chaufferie bois

- Lannion Trégor Communauté va réaliser une chaufferie bois à La Roche-Derrien (22) entre l'école et l'Ehpad.

Eolien

- A Louargat (22), VSB Energies Nouvelles va installer trois éoliennes de 2,5 MW chacune. Le début des travaux est prévu en 2021.

Géothermie

- A Rennes (35), la géothermie va être utilisée pour chauffer et rafraîchir 127 logements et deux zones de bureaux neufs, qui seront construits le long de la nouvelle ligne de métro. Des tubes caloporteurs sont intégrés dans les armatures des parois moulées en contact avec le sol au sein des quatre stations de cette ligne.

Hydrolien

- A Belz (56), la société Guinard Energies a installé une hydrolienne innovante d'une capacité de 20 kW. L'énergie produite sera réinjectée dans le réseau électrique local.

Méthanisation

- A Iffendic (35), une unité de méthanisation, qui transformera le lisier, le fumier et les résidus de culture en biogaz, sera opérationnelle en septembre pour un montant de 3,5 M€. Elle produira 8 millions de kWh de biométhane par an et sera raccordée par GRDF au réseau de distribution de la commune.

Panneaux photovoltaïques

- L'enseigne Lidl va construire trois nouveaux magasins à Saint-Brieuc et à Plérin (22), qui seront équipés de 500 m² de panneaux photovoltaïques.

- A Laz (29), la centrale photovoltaïque portée par Total Solar, devrait voir le jour d'ici fin 2020. Ce projet de 17 M€ prévoit l'installation de 38 800 panneaux solaires pouvant produire 25 GWh/an (soit la consommation de 10 000 foyers).

- A Quimper (29), le groupe Nicot va investir 7 M€ dans un parc de loisirs couvert de 4 200 m², qui sera doté de panneaux photovoltaïques et d'un système de récupération et de traitement de l'eau.

- A Cesson-Sévigné (35), la Zac du Chêne-Morand produira sa propre énergie (4 GWh par an) grâce à des panneaux photovoltaïques implantés sur l'ensemble des terrains et bâtiments (15 000 m² de toitures et ombrières). Ils seront opérationnels courant 2019.

- A Rennes (35), la ville va installer 4 000 m² de panneaux solaires sur les toits de la piscine et de la salle Colette-Besson de Bréquigny.

- A Séné (56), dans le cadre de la rénovation-extension du gymnase Le Deff, des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit et l'isolation sera assurée par des matériaux innovants.

Projets nationaux : les lauréats bretons

Action coeur de ville : sur les 11 communes bretonnes ayant signé une convention Action coeur de ville, 4 villes (Morlaix, Pontivy, Redon et Vannes) ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Réinventons nos coeurs de ville" et bénéficieront d'un soutien technique, financier et méthodologique pour la mise en place d'appels à projets dès cette année. Les autres communes comme Vitry, Quimper et Lannion auront un accompagnement sur mesure, pour faire aboutir leur projet, avec un appui financier et en ingénierie.

Grand Prix "Territoire d'énergie des CEE" : 8 lauréats, mettant en oeuvre des actions vertueuses en termes de valorisation des CEE, récompensés pour un total de 1 658 GWh, dont Lorient Agglomération dans la catégorie "Rénovation énergétique des bâtiments publics".

Premier prix du concours "Bâtiment durable E+C-", organisé par le Syndicat National du Béton prêt à l'emploi (SNBPE), décerné au groupe Trecobat pour la construction d'une maison à Guipavas (29) dont la structure en béton utilise des granulats recyclés produits localement, du ciment à faible empreinte carbone et un superplastifiant biosourcé. L'ouvrage atteint les seuils E3/C2.



Transition numérique

Un **contrat stratégique de la filière "Industries pour la Construction"** a été signé le 13 février dernier entre le gouvernement et les représentants du secteur de la construction. D'ici 2022, six projets seront développés dont quatre touchent des aspects numériques, environnementaux ou encore liés à la formation :

- soutenir les efforts vers la numérisation de la filière, avec le projet Boost-Construction qui vise à mettre en place une plateforme numérique pour héberger les dictionnaires des propriétés des ouvrages et des produits ;
- axe économie circulaire : concevoir un bâtiment durable, réversible et modulable afin de fournir une méthodologie pour qualifier la réversibilité et l'évolutivité des bâtiments tout en faisant émerger des solutions ;
- massifier la rénovation énergétique en déployant un parcours de rénovation énergétique performant et en co-pilotant un programme pour favoriser l'efficacité énergétique des campus universitaires ;
- développer les emplois et les compétences en particulier via l'apprentissage.

Transition énergétique

L'Etat, la Région Bretagne, l'Ademe et Pôle énergie Bretagne ont signé un protocole d'accord pour la transition écologique le 29 mars dernier pour une période de trois ans. Cinq grands objectifs ont été déterminés : réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, réfléchir à des moyens de transport non polluants, rendre les réseaux énergétiques plus efficaces et améliorer la solidarité territoriale.

Certificats d'Economies d'Energie (CEE) :

- une 3^{ème} série de 6 programmes d'économies d'énergie a été sélectionnée, portant à 34 leur nombre total pour un investissement global de 239 M€ sur la période 2018-2020 : ils portent, par exemple, sur la formation des acteurs du secteur bancaire aux enjeux de la rénovation énergétique, la formation des TPE à la réduction de leur consommation d'énergie, la massifica-

tion de la rénovation au niveau territorial, y compris sur les petites communes rurales et la mobilité zéro émission.

- Le programme "PROFEEL", porté par l'AQC, est désormais éligible au dispositif des CEE (arrêté du 12 mars 2019). Ce programme, qui vise à stimuler l'innovation pour la rénovation énergétique des bâtiments, s'articule autour de 4 axes : développer les outils d'aide et de solutions innovantes pour les travaux de rénovation énergétique ; sécuriser la mise en oeuvre des solutions de rénovations performantes et innovantes ; développer les protocoles de mesures de la performance intrinsèque et accéder à la numérisation de l'existant. Le volume de CEE délivrés n'excédera pas 4,91 TWh sur la période 2019-2021.

- Dans le cadre des CEE, deux nouvelles bonifications faciliteront le passage aux énergies renouvelables jusqu'au 31 décembre 2020 : "**Coup de Pouce Isolation**" et "**Coup de Pouce Chauffage**". Ouvertes à tous les ménages, les montants de primes seront définis en fonction du revenu.

L'Ademe démarre une **étude prospective "Rénovation des logements 2050"** dont l'objectif est d'identifier les enjeux et les mesures de politiques publiques à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs nationaux dans les domaines de la rénovation énergétique du parc résidentiel via la production de scénarios prospectifs à l'horizon 2035 et 2050. Le rapport final est attendu à l'automne 2019.

Bilan du test HQE Performance ACV Rénovation : suite au test lancé en 2017 sur les bâtiments rénovés, l'Alliance HQE-GBC vient de publier son rapport « **Bâtiment rénovés au regard de E+C- et de l'économie circulaire, Premières Observations** ». Les principaux enseignements concernent le niveau de performance énergétique, les émissions de GES, les produits et équipements ayant le plus d'impact sur le réchauffement climatique et la production de déchets dangereux et non dangereux. Dix fiches de retour d'expériences ont également été réalisées.

Plus d'info sur : www.hqegbc.org

Economie circulaire

Contrat du comité stratégique de filière (CSF) "Transformation et valorisation des déchets" : cet accord entre les ministères de l'Economie et des finances et de la Transition écologique et solidaire, signé le 18 janvier, porte sur six projets visant à développer une industrie française du recyclage performante et compétitive à l'échelle internationale. S'inscrivant dans la feuille de route économie circulaire (Frec), il prévoit notamment un soutien à l'incorporation de matières premières de recyclage dans les produits finis, tout en assurant leur qualité, leur traçabilité et la sécurité.

Artisan Engagé Déchet : Une nouvelle charte valorisant les bonnes pratiques des artisans autour de la gestion des déchets de chantier a été lancée par la Capeb, avec la Fnade et Federec. Elle vise notamment à limiter la quantité et la nocivité des déchets produits, à développer leur recyclage et réemploi, à assurer leur traçabilité, à bannir les pratiques illicites et à sensibiliser les professionnels et clients à la démarche.

Plus d'info sur :

www.artisansengagedechets.capeb.com

Appels à projets régionaux

"Territoires économes en ressources" : en cohérence avec l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets en Bretagne, l'Ademe Bretagne lance un appel à projets "Territoires économes en ressources" à destination des collectivités territoriales. Les candidatures devront aborder une approche spécifique "ressources" combinant une utilisation raisonnée des ressources locales disponibles, un taux de valorisation optimal et une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion des ressources. Date de clôture intermédiaire : 9 septembre 2019 et date limite de dépôt des dossiers : 5 décembre 2019.

Modernisation et compétitivité des filières agricoles : la Région Bretagne a lancé deux appels à projets pour la compétitivité des exploitations agricoles, dont un qui porte sur les installations photovoltaïques dans les exploitations agricoles (aide allant jusqu'à 15 000 € par projet). Date limite de dépôt des candidatures : 31 juillet 2019.



En vigueur...

Label Effinergie Patrimoine : lancement de l'expérimentation de ce label qui vise à valoriser la réhabilitation énergétique et la préservation de bâtiments patrimoniaux. Il s'adresse aux édifices protégés au titre des monuments historiques, ainsi qu'à tous les bâtiments présentant un caractère patrimonial.

La **certification HQE Bâtiment Durable** a évolué pour tenir compte des retours d'expérience sur l'accessibilité : les thèmes "Sécurité et sûreté", "Facilité d'accès" et "Facilité d'usage" fusionnent dans un thème unique "Accessibilité". Le nombre d'exigences a été réduit par trois, tout comme celles requises pour atteindre les performances de classes C, B et A. Des seuils de notation intermédiaires ont été rajoutés pour s'adapter aux bâtiments non ERP et/ou existants. Enfin, l'échelle de notation a été revue.

Fusion des deux organismes certificateurs : Qualitel a regroupé ses deux organismes certificateurs CERQUAL Qualitel Certification et CÉQUAMI sous l'entité CERQUAL Qualitel Certification.

Qualification

Qualibat a mis en place une nouvelle nomenclature depuis le début de l'année, via la création d'une nouvelle famille de travaux (n°5 "Energies et fluides") ou le reclassement de plusieurs qualifications pour une plus grande lisibilité.

Plus d'infos : www.qualibat.com

L'OPQIBI et Certivéa ont signé fin 2018 un accord qui facilite la reconnaissance des compétences des acteurs du bâtiment et des territoires. Les référents reconnus par Certivéa peuvent accéder plus facilement aux qualifications OPQIBI et vice versa.

Construction en pierre sèche : l'association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) a élaboré les règles professionnelles pour la construction de murs en pierre sèche, reconnues par la Commission Prévention Produits (C2P) de l'AQC comme "techniques courantes" de la filière du bâtiment et des travaux publics.

Formation

L'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction (ESITC) de Caen lance à la rentrée 2019 son premier bachelier professionnel dédié à la **formation de projeteurs BIM (durée : 1 an)**, ainsi qu'un nouveau **master spécialisé "Expert en smart construction"**.

BTS SCBH (Système constructif bois et habitat) : ouverture de cette formation post-bac à la rentrée 2019 au lycée Jean-Monnet de Quintin (22) en partenariat avec le lycée Freyssinet de Saint-Brieuc (22). Les cours se feront à Freyssinet et la pratique dans les ateliers quintinçais récemment rénovés.

Plateformes numériques

MOOC "Répondre à un appel d'offres en BIM" sur trois sessions hebdomadaires d'1h30 lancé par l'ESITC de Caen et la FFB Normandie.

Plus d'infos : www.esitc-caen.fr

MOOC Rénovation performante : 4ème édition lancée par l'Asder et Arcanne (durée : 6 semaines)



Agenda

"La Bretagne s'engage pour le Climat"

Evénements organisés par la Région Bretagne dans le cadre de la Breizh Cop Palais des congrès - Saint-Brieuc (22)
du 3 au 7 juin 2019

Printemps de l'écoconstruction

Rendez-vous des professionnels de l'écoconstruction sur le thème "urgence climatique et environnementale"
Université Rennes 2 - Villejean (35)
printemps-ecoconstruction.org
le 4 juin 2019

Conférence Economie circulaire

Journée organisée par l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC) et la Région Bretagne sur le thème "l'économie circulaire au service du changement climatique"
Le Quartz - Brest (29)
le 4 juin 2019 de 9h à 16h30

Dynamisme des centres-bourgs

Cycle de visite organisé par Bruded pour découvrir 9 démarches de redynamisation de centres-bourg
du 12 juin au 10 juillet 2019
www.bruded.fr/cycle_regional_2019/

Alliance des Territoires

Colloque national organisé par le Pôle métropolitain Loire-Bretagne
Couvent des Jacobins - Rennes (35)
le 18 juin 2019 de 9h à 17h

Réseau Breton Bâtiment Durable

Rendez-vous technique abordant l'intégration du risque sanitaire lié au radon dans la construction et la rénovation
Ecopôle - Concarneau (29)
www.reseau-breton-batiment-durable.fr
le 25 juin 2019 de 14h à 16h30

Colloque "Défis Bâtiment Santé"

7ème édition organisée par l'association Bâtiment Santé Plus et le réseau RISEB (réseau d'ingénierie santé et bâtiment) sur le thème "Rénovation énergétique - la santé en plus"
Auditorium SMABTP - Paris (75)
le 4 juillet 2019 de 8h30 à 18h